

## COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

#### Séance du mardi 02 février 2021 à 19h30

Convocation du 29 janvier 2021

Présents : Daniel BOICHUT, Maire ;  
Michel PLOYÉ, et Carole HOLLEBECQ maire-adjoints,  
Corentin BONNEVIE, Valérie CHARVOT, Françoise LALLEMAND et Françoise  
PRIEUR, conseillers municipaux.

Absents excusés : Rémi HANON ayant donné pouvoir à Corentin BONNEVIE et Aurélien  
GAUTHIER ayant donné pouvoir à Michel PLOYÉ.

Secrétaire : Françoise PRIEUR a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal pour que cette séance se déroule à huis clos, l'assemblée accepte à l'unanimité.

Le précédent compte-rendu qui a été envoyé par mail avec la convocation de cette séance est accepté, à l'unanimité.

#### **Délibération 2021-09 : Carte communale : autorisation donnée au Maire d'ester en justice et de recourir à un avocat pour le passage devant le conseil d'Etat**

La carte communale de la commune, approuvée par délibération du conseil municipal du 09 décembre 2016, par arrêté préfectoral du 17 janvier 2017 et mise à jour le 29 juin 2017 a été attaquée par LE COIN DU FEU (société privée) en premier ressort puis en Cour d'Appel. Celle-ci a perdu et a décidé de déposer deux requêtes devant la cour de cassation : contre la légalité de la carte communale et pour une demande indemnitaire. A l'époque, la commune avait été défendue par Maître TISSOT mais il faut désormais choisir un avocat de l'ordre du Conseil d'Etat. Maître Christophe NICOLAÏ a donc été contacté et accepte de nous représenter pour un montant d'honoraires de 4 500 € HT (soit 5 400 € TTC).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice et plus précisément devant le Conseil d'Etat afin de défendre les intérêts de la commune dans le cadre des 2 pourvois formés par la Société LE COIN DU FEU,

**ACCEPTÉ** que la commune soit représentée par Maître Christophe NICOLAÏ pour une note d'honoraires à hauteur de 4 500 € HT (soit 5 400 € TTC)

**CHARGE** Monsieur le Maire de contacter cet avocat et d'engager la procédure.

#### Informations et questions diverses :

- Remerciements de parents pour les chèques cadeaux : Certains parents ont tenu à remercier la municipalité pour la distribution de bons cadeaux pour les enfants à Noël.

- Commission d'Appels d'Offres une réunion est prévue le 16 février prochain à 18h45 afin de choisir l'entreprise pour les travaux d'aménagement des trottoirs rue de la Barse 2<sup>ème</sup> tranche.
- Arrêt des travaux rue de la Barse : les travaux d'assainissement rue de la Barse sont actuellement stoppés. Le SDDEA, responsable de ceux-ci, doit rencontrer prochainement la SOGEA, chargée des travaux afin de trouver une solution.
- Problèmes chez des particuliers rue de l'Eglise suite aux fortes pluies. Corentin BONNEVIE, conseiller municipal a été contacté et c'est le SDDEA qui est intervenu rapidement afin de pallier au problème.
- Camion embourbé : un camion s'est embourbé dans un chemin perpendiculaire à la rue de la Barse. Un agriculteur de la commune a donc apporté son aide afin de l'en sortir.
- Vœux de l'école : Monsieur le Maire donne lecture de la carte de vœux reçue de l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Maire,

Daniel BOICHUT